



MAIRIE de PEGOMAS
04 93 42 22 22

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT
PERSONNE MINEURE

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

DEPOT DES DOSSIERS
ET RETRAIT DES NOUVEAUX TITRES D'IDENTITE
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

En ligne : www.villedpegomas.fr

Le retrait des nouveaux titres d'identité
se fait sur présentation de l'ancien titre et du récépissé

Présence de l'enfant obligatoire lors du dépôt du dossier,
accompagné du parent demandeur ou du représentant légal
Prise d'empreintes à partir de 12 ans

ATTENTION
PHOTO POUR TITRE D'IDENTITE

La préfecture souhaite une photo d'identité
récente et n'ayant jamais servi
Pas en buste, pas de sourire, visage dégagé
Un rejet complet du dossier est possible

DANS TOUS LES CAS

- Formulaire de demande, cerfa N° 12101 * 02 (disponible en mairie)

Ou

Pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/> (**récapitulatif à imprimer impérativement**)

- Fiche de procédure N° 10-2 **signée par les deux parents**
- **1 photo d'identité en couleur** conforme aux normes pour documents officiels, datant de moins d'un an et **n'ayant jamais été utilisée pour d'autres pièces d'identités.**
- Justificatif de domicile du représentant légal, à son nom et datant de **moins de 6 mois**, **original + photocopie**
AU CHOIX DANS CETTE LISTE : Attention pas d'attestation de titulaire de contrat
Facture d'électricité, gaz ou eau, facture de téléphone fixe, internet ou mobile, documents d'imposition, quittance de loyer (provenant d'un organisme professionnel, agence immobilière ou syndic de copropriété), assurance habitation ...
- **PIECES D'IDENTITES DES DEUX PARENTS** originales **+ photocopies recto-verso**
- Livret de famille - **original + photocopie**

PREMIERE DEMANDE :

- Acte de naissance, copie intégrale ou avec filiation de **moins de 3 mois original**

RENOUVELLEMENT :

- **Carte nationale d'identité** ou **passport** du demandeur : **originale + photocopie recto-verso**

PASSEPORT :

- **Timbre fiscal** selon l'âge : (achat sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)
 - de 0 à 14 ans : 17 €
 - de 15 à 17 ans : 42 €

CAS PARTICULIER NOUS CONSULTER

SEPARATION DES PARENTS :

- Jugement définitif intégral **original + photocopie**
- **Garde alternée** : fournir le justificatif de domicile pour chaque parent **originaux + photocopies**
- **PERTE** : déclaration en mairie le jour du rendez-vous **VOL** : déclaration en gendarmerie – police nationale
Pour les cartes d'identité uniquement Timbre fiscal de 25 € (achat sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)
- Acte de naissance de moins de 3 mois **original** ou Passeport sécurisé – **original et photocopie**

SI LE JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL NE PERMET PAS DE PROUVER LA NATIONALITE FRANÇAISE :

- Justificatif de nationalité française – **original + photocopie**